

# Rapport de recherche

PROGRAMME ACTIONS CONCERTÉES

## Le rôle de l'État et des médias dans la promotion de la diversité des expressions culturelles à l'ère du numérique : un état des connaissances et des avancées

### Chercheuse principale

Véronique Guèvremont, Université Laval

### Cochercheurs

Diane Saint-Pierre, Institut national de la recherche scientifique  
Colette Brin, Université Laval

### Nom des partenaires du milieu impliqués dans la réalisation du projet

Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC), Association des professionnels de l'édition musicale (APEM), Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ), Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), Centre d'études sur les médias (CEM)

### Établissement gestionnaire de la subvention

Université Laval

### Numéro du projet de recherche

2018-CN-211619

### Titre de l'Action concertée

Programme de recherche sur la culture et le numérique

### Partenaires de l'Action concertée

Le Ministère de la Culture et des Communications (MCC)  
et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)

## RÉSUMÉ

### 1. TITRE

---

Le rôle de l'État et des médias dans la promotion de la diversité des expressions culturelles à l'ère du numérique : un état des connaissances et des avancées<sup>1</sup>

### 2. PRINCIPALE QUESTION ET/OU HYPOTHÈSE DE RECHERCHE

---

Le présent rapport aborde la question du **rôle de l'État et des médias** dans la promotion de la diversité des expressions culturelles à l'ère du numérique. Il présente **un état des connaissances et des avancées** les plus récentes répertoriées dans un échantillon d'États et d'un groupe d'États, soit la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Catalogne, l'Australie et l'Union européenne (ci-après les « États visés »)<sup>2</sup>. Les recherches ont visé **quatre secteurs clés**, soit l'audiovisuel, le livre/l'édition, la musique et les médias, tout en mettant à contribution **trois champs d'études**, à savoir les politiques culturelles, l'étude des médias et le droit international.

La **principale question** soulevée par ce projet était la suivante : quelles mesures les États visés ont-ils adoptées ou considèrent-ils adopter pour promouvoir la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique ?

En répondant à cette question, notre rapport atteint **trois objectifs** : premièrement, il présente de **nouvelles pistes de recherche et d'action** expérimentées ou mises en place par les États visés et il décrit les évolutions les plus significatives en la matière, tout en attirant l'attention sur les difficultés et obstacles rencontrés pour

---

<sup>1</sup> Un rapport scientifique de synthèse (20 p.) et un rapport détaillé (298 p.) ainsi qu'une série d'annexes (bases de donnée, fiches) ont été produits dans le cadre de cette action concertée.

<sup>2</sup> Trois initiatives de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) sont aussi présentées compte tenu de l'influence qu'exerce cette organisation sur les États visés.

protéger et promouvoir leurs expressions culturelles dans l'environnement numérique ; deuxièmement, il dresse un inventaire des **mesures les plus novatrices** (lois, politiques, programmes publics, mesures fiscales et financières), mises en œuvre par les États visés et met en évidence les secteurs privilégiés par leurs interventions ; troisièmement, ce rapport offre un **bilan de l'action de certains médias**, plus spécifiquement les radiodiffuseurs publics, pour promouvoir la diversité des expressions culturelles, et il présente un portrait général du soutien étatique offert par ces États pour préserver et renforcer le rôle unique des médias dans l'écosystème culturel.

### **3. PRINCIPAUX RÉSULTATS ET PRINCIPALES PISTES DE SOLUTION**

---

D'un point de vue méthodologique, la stratégie de recherche a reposé sur la cueillette d'informations générales, mais aussi particulières ou spécifiques. Les actions suivantes ont été menées : la mise au jour des **écosystèmes politiques et culturels** des cas sous étude (incluant l'identification des acteurs institutionnels clés et la reconstitution de l'évolution de leurs politiques culturelles); le repérage et l'analyse des **mesures ou instruments facilitateurs et/ou contraignants, financiers et légaux** en élaboration (ou en émergence), adoptés ou encore récemment mis en œuvre afin de s'« adapter » au nouvel environnement numérique. La **période d'étude** privilégiée a couvert les années **2013-2018**, exception faite de quelques instruments juridiques plus anciens. Enfin, la **stratégie de triangulation** reposant sur l'utilisation d'approches et de techniques différentes pour récolter des informations a permis de développer une connaissance complète et différenciée des cas sous étude et d'accroître la **validité des résultats**.

Sur la base des recherches réalisées dans ce projet, et en vue de faciliter l'analyse

des données et la présentation des résultats obtenus, **une typologie des mesures et initiatives répertoriées** a été réalisée. Cette typologie comprend sept mesures :

- Mesure 0 : **Instruments nodaux et informationnels** du secteur de la culture ;
- Mesure 1 : Adoption de **mesures d'adaptation** des contenus ou des infrastructures de l'analogique au numérique;
- Mesure 2 : Adaptation des **politiques en vigueur** (fondées sur la même chaîne de valeurs) à l'environnement numérique;
- Mesure 3 : Adaptation des **mesures en vigueur** ou adoption de **nouvelles mesures** afin de les rendre applicables à de nouveaux acteurs, à de nouveaux produits ou à de nouveaux modes de consommation propres à l'environnement numérique;
- Mesure 4 : Adoption de **mesures transversales** qui outrepassent le strict cadre des industries culturelles, mais qui ont un impact sur leurs activités dans l'environnement numérique;
- Mesure 5 : Réflexion sur les mesures appropriées pour traiter le problème d'**appauvrissement des données** statistiques;
- Mesure 6 : Identification de **nouveaux enjeux** et réflexion sur leurs impacts sur la diversité des expressions culturelles.

Au final, ce sont **693 documents/titres et 115 mesures juridiques** ou documents renvoyant à d'éventuelles mesures juridiques qui ont été répertoriés. Ces sources ont été classées selon les quatre secteurs privilégiés au départ, soit l'audiovisuel, le livre/l'édition, la musique et les médias, auxquels se sont ajoutés, compte tenu de leur importance, deux grands « secteurs de regroupement », soit les initiatives transversales et les autres secteurs culturels prégnants. Les mesures les plus novatrices proviennent de la France et de l'Union européenne. Les autres États visés ont entrepris une adaptation de leurs mesures, mais les réformes substantielles nécessaires à la protection et à la promotion de la diversité des expressions

culturelles dans l'environnement numérique tardent à venir. Sur la base des documents et mesures répertoriées, **10 recommandations** fondées sur deux ensembles de considérations sont formulées. Certaines recommandations s'inspirent de mesures présentées dans le cadre de ce rapport pour suggérer au Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) **des actions à entreprendre**. D'autres recommandations outrepassent le cadre des mesures présentées dans ce rapport, pour attirer l'attention du MCC sur **des actions avant-gardistes** qu'il pourrait souhaiter mener au cours des prochaines années en lien avec des défis et enjeux identifiés par les États visés, mais pour lesquels ils n'ont pas encore formulé de réponse.

#### **4. CONTEXTE ET HISTORIQUE DU PROJET EN LIEN AVEC L'APPEL DE PROPOSITIONS ET LES BESOINS EXPRIMÉS PAR LES PARTENAIRES**

---

La recherche a été réalisée dans le cadre de l'**Action concertée – Programme de recherche sur la culture et le numérique** administré par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQ-SC), en partenariat avec le MCC dans la mise en œuvre du *Plan culturel numérique du Québec*. Cette recherche est appuyée par la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC), l'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM), l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ), la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) et le Centre d'études sur les médias (CEM). La **pertinence de cette recherche** se fonde sur le rôle actif que le Québec a joué, et qu'il continue de jouer dans la mise en œuvre de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, y compris dans l'environnement numérique.